



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 25/05/2023
Reçu en préfecture le 25/05/2023
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20230522-D_2023_5_9-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2023_5_9

L' an deux mille vingt trois, le lundi 22 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de SAINT PAUL LE JEUNE à Saint-Paul-Le-Jeune, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 16 Mai 2023

Présents : 24

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean -Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

Objet : Vote des subventions aux associations qui portent un projet culturel (Fonds de soutien)

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François BORIE

Mme Delphine FEUILLADE, Vice-présidente en charge de la culture présente à l'assemblée :

Le Conseil communautaire a inscrit la somme de 8 000 euros dans le cadre du Fonds de soutien aux porteurs de projets culturels (article 65748 Subvention de fonctionnement aux associations).

La part des conventionnements avec des acteurs culturels labellisés et structurants représente 5 000 euros.

En 2023, la Communauté de communes pourrait conventionner avec FORMAT Danse et l'Art d'en Faire dont les activités (Danse et Cirque) correspondent aux besoins exprimés lors des rencontres de territoire qui ont réuni des bénéficiaires et partenaires telles écoles de la Communauté de communes, représentants d'associations, etc.

La somme de 3 000 euros est donc répartie en fonction des dossiers qui sont déposés.

La commission d'attribution s'est réunie le jeudi 27 avril pour statuer sur 6 demandes qui sont parvenues à l'EPCI. Elles émanaient de :

- L'association La Filature pour l'ensemble de son programme artistique et culturel annuel sur plusieurs communes de l'EPCI,
- L'association Act'Jalès pour le festival Musica'Jalès qui se déroule en juillet et août à la Commanderie de Jalès (Berrias),
- L'association Fragancia Latina qui développe et promeut la culture latino-américaine par divers événements (concerts, cours de danse, cours de langues, projections, etc.) à Chambonas et au-delà,
- L'association Vocas pour le festival de musique VocaBanne à Banne,
- L'association Plateau sept pour sa saison culturelle estivale à Montselgues,
- L'association Sons de la Peirille pour son festival de musique Le Bragelou à Saint-André-de-Cruzières.

Chaque membre de la commission avait reçu l'ensemble des dossiers bien en amont de la réunion afin de les consulter. Les propositions ont été faites en s'appuyant sur le règlement d'aides voté par le Conseil communautaire.

A l'unanimité des membres présents, la commission propose de ne pas octroyer de subventions aux associations Vocas, Plateau Sept et Sons de la Peirille et de verser la somme de 1 000 euros chacune aux associations La Filature, Act'Jalès et Fragancia Latina (article 65748 Subvention de fonctionnement aux associations _ Fonction 311 _ Analytique 028).

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20230522-D_2023_5_9-DE

Le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité des membres la proposition présentée par la commission d'attribution et **DÉCIDE** donc d'octroyer la somme de 1000 euros aux associations Act'Jalès, La Filature et Fragancia Latina. Par ailleurs, il **APPROUVE** également les projets de délibération en faveur de la danse et **AUTORISE** donc le Président à signer tous les documents et toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 22/05/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le